

<i>Le Capitalisme donne le Dividende au Capital et le Salaire au travail.</i>	1923	JUN	SOLEIL	<i>La Coopératisme donne le Salaire au Capital et le Dividende au travail.</i>
	V 29	SS. PIERRE ET PAUL, apôtres.	3 55 7 43	
	S 30	Commemoration de S. Paul, ap.	3 56 7 43	
		JUILLET		
	D 1	VI après PENTECOTE.	3 56 7 43	
	L 2	De la Visitation de la B. V. M.	3 56 7 43	
	M 3	S. Léon II, pape et conf.	3 57 7 43	
	M 4	Du VIe jour de l'octave.	3 57 7 43	
	J 5	S. Antoine Marie Zaccaria, conf.	3 58 7 42	

## Page des Sociétés Coopératives Agricoles Locales

### PRINCIPES COOPERATIFS

#### II

#### CAPITAL ET VOTE

J'ai dit que la vraie coopération unit des personnes de même condition sociale et qui veulent améliorer leur sort, en achetant ou en vendant collectivement et que la compagnie réunit des capitaux dans le but de faire fructifier des piastres.

Ces deux genres d'associations diffèrent donc du tout au tout: elles sont basées sur des principes absolument opposés.

Dans la coopérative, c'est l'homme, être sensible et intelligent qu'il s'agit d'aider et de stimuler; dans la compagnie, c'est la piastre, chose inanimée et sans âme à qui il faut faire suer un intérêt quelconque.

Celui qui veut comprendre la coopération ne doit jamais oublier ce point. C'est la pierre de touche de tout l'organisme.

J'ai déjà traité ce sujet dans un précédent article. Il reste à établir les autres caractères distinctifs de ces deux régimes économiques.

Et tout d'abord, la façon de se procurer le capital.

Dans les coopératives de production ou de consommation le capital nécessaire à la réussite de l'entreprise doit être souscrit et payé par des travailleurs de même profession, qui ont des intérêts communs à protéger.

Deux exemples pour mieux faire comprendre ce principe.

Cent cordonniers fondent une coopérative pour fabriquer de la chaussure. Pour partir l'affaire, il leur faut dix mille piastres, au moins, car en coopération, le capital étant essentiellement variable, il ne peut donc être déterminé à une somme précise. Ils décident, je suppose, que les parts seront de dix piastres; toutes devront être achetées par des ouvriers travaillant dans la chaussure. Au fur et à mesure que la manufacture aura besoin d'ouvriers supplémentaires, les nouveaux venus prendront au moins chacun une part.

Autre exemple: quinze aviculteurs forment une coopérative pour produire des œufs. Il leur faut cent piastres de capital. Ces cent piastres seront séparées en parts égales, seront achetées par ces quinze ou vingt aviculteurs, car, en coopération, le nombre de membres est variable tout comme le capital.

Dans la compagnie à fonds social, le capital est fourni par des financiers qui ne sont à peu près jamais des travailleurs. Si l'on accepte de l'argent de ces derniers, le vote est organisé de façon telle qu'ils ne peuvent mener l'affaire.

Ce capital est divisé en parts qui peuvent être achetées par n'importe qui: des Canadiens-français, des Anglais, des Juifs, des Polonais, des Allemands; on ne regarde ni la nationalité, ni la profession, ni les qualités morales; un homme a acheté et payé une part, ou cent parts, il est actionnaire, c'est son argent qui parle et qui parlera en temps opportun.

Il y a plus.

Souventes fois, l'instigateur de la compagnie émet des parts d'eau qu'il conserve pour lui ou qu'il distribue à des amis. Ces parts ne seront jamais payées, mais cependant recevront un dividende tout comme celles qui l'ont été,

A quoi servent-elles donc?

A noyer les ouvriers ou les cultivateurs imprudents qui embarquent dans cette galère!

Quelques mots au sujet du droit de vote que le capital donne dans la coopérative et dans la compagnie à fonds social.

Dans la première, chaque sociétaire n'a qu'un vote quel que soit le nombre de parts. Exemple: quinze aviculteurs ont acheté cent parts dans leur coopérative fondée et administrée par eux, il y a quinze votes, pas plus.

Dans la seconde, chaque actionnaire a autant de votes qu'il a acheté d'actions. Exemple: quinze hommes ont formé une compagnie dont le capital autorisé est de cent mille piastres divisé en dix mille actions: il y a dix mille votes: le premier achète neuf mille actions; il a neuf mille voix; les quatorze autres achètent les mille qui restent: ils ont mille voix seulement. Et s'il y a des parts d'eau? Tant pis pour les gogos!

Chacun le voit dans la compagnie, c'est l'argent qui parle, qui mène et ramène les personnes et souvent, les petits finissent par être dévorés par les gros. En pratique ces deux vers du bon père Lafontaine deviennent tragiquement vrais: "

"La raison du plus fort est toujours la meilleure,  
Nous l'allons montrer tout à l'heure."

GEORGES DUGRAY.

### Congrès des Gérants des Coopératives locales des comtés de Bonaventure et Gaspé à Bonaventure

(Suite de la page 429)

Une autre jette les bases d'une entente entre les divers groupes coopératifs de la côte en vue de faciliter l'exportation de nos produits et l'importation dans la région de ce que nous achetons, de manière à opérer par quantités de char complet.

Une autre et des non moins importantes, vise à intéresser la Coopérative Fédérée et le Gouvernement au sort des pêcheurs de la côte.

Une dernière enfin a trait au renouvellement de semblable congrès tous les ans.

La discussion s'est close à une heure avancée de la nuit.

Nous avons trop constaté le bel entrain et la conviction manifestés pour ne pas croire que cette petite réunion intime portera des fruits.

La coopération doit un fier remerciement aux congressistes qui ont aidé le succès de l'œuvre par leur présence et les lumières qu'ils ont jetées dans les discussions sur certains aspects du problème coopératif dans la région.

A Mgr Matte, le digne président d'honneur du congrès, et à M. Vaillancourt, le président actif pour le chaleureux accueil reçu à Bonaventure.

A M. Hector Leblanc, l'agronome officiel, cheville ouvrière du Congrès et grand maître des cérémonies.

Et à nos invités qui ont bien voulu rehausser notre premier congrès de leur présence.

Grain



Conventi  
année à l'Inst

400,000  
semaines, dé  
la Province.  
dié. Total er  
maux les gran  
il devra être  
tôt plus que

Ministèr  
palités canad  
mier ministre  
tère spécial d  
municipales l  
Au mêm  
un exposé trè

S. G. Mg  
Oblats de M  
le très regret  
nouvel évêqu  
il fut recteur  
Séminaire pu  
Grises d'Ott  
Nos soul  
vaste diocèse

Populati  
cendie du Sér  
de cette insti  
sa fondation,  
tacle inoublia  
de cent mille  
son séminaire  
négociants, o  
généreuse co  
Bravo, C  
On disai  
grenier de la  
Si l'on en  
Saint-Jean es  
patriotisme é

Enquête  
de Québec a  
semble de be  
auxquels les  
querons proch  
treprendre le  
Statistiques.

En atten  
ponde à l'ap  
Grâce au nou  
ces réponses  
valoir à chac  
biens-fonds,  
produits des

Les légum  
dit un humor  
n'en achète p  
tent pour la c  
et de carottes  
Les légumes,  
les villes. Si  
pleine terre il  
sont un produ  
boucher. Qu  
ver une autre  
mes, parce qu  
gent pas que  
qu'il n'y a p  
légumes quan